

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :
Patrimoine

Objet :
Vente parcelle C 415

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	03
- exclus	

Convocation en date
du : 19/09/2022

Affichage en date
du :

Publication de la
présente en date
du :

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION
LE :**

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, CRESSEND Laurent, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Lucie VIGNON, Nalson RANDRIAMANALINA, Justin ROCHETTE

Empêchés :

Procurations : Lucie VIGNON à Georges COMBES, Nalson RANDRIAMANALINA à Anne-Sophie LEDOYEN

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire indique au conseil que la commune est propriétaire en bordure de Cesse d'une parcelle de 6 m², cadastrée sous le n° C 415, qu'il propose de céder à la GFR ADER-SERVILLE pour l'euro symbolique.

Le conseil après délibération,

☒ Donne son accord pour céder à la GFR ADER-SERVILLE, la parcelle C 415 d'une superficie de 6 m² pour l'euro symbolique.

☒ Donne pouvoir à M le Maire pour signer tout acte à intervenir.

Indique que cette délibération annule et remplace la délibération n° D2022-08-04 du 26/09/2022 portant sur le même objet.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 17/10/2022
Georges COMBES
Maire